

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

23/05/2024

Date de l'affichage

23/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Sylvain CLÉRIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Alain THIBAUD & Joëlle VACHER.

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Davy BRUN par Pierre-Yves NICOT, Marcel FONTELLIO par Nadia MEDJANI, Charlie GABILLON par Jean-Sébastien SGARD, Sylvie PROCHILLO par Frédéric ROCHER,

Absent(s) excusé(s)

Absent(s) non excusé(s)

Thomas LECONTE, Pierre PERRET & Aurélie POLESE

44 conseillers communautaires en exercice : 37 présents, 4 représentés, 0 absent excusé et 3 absents non excusés à la séance.

Monsieur Alban LANSELLE est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

03 JUIN 2024

ID : 077-247700701-20240530-2024_59_05-DE

2024/59-05 – OBJET : RENOUELEMENT D'AGREMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE

Le Conseil communautaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique dite loi ASAP ;

Vu le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux Relais Petite Enfance (RPE) ;

Considérant que l'agrément actuel du Relais Petite Enfance (RPE) par la Caisse d'Allocations Familiales arrive à échéance le 31 décembre 2024 et qu'il doit être renouvelé pour une période de 4 ans ;

Considérant la nécessité pour le RPE de renouveler son agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales, ce qui en outre, ouvre droit à des subventions de fonctionnement et au Bonus Territoire RPE dans le cadre de la Convention Territoriale Globale ;

Considérant que la CCBN s'engage dans le cadre de sa lettre d'intention à mener des actions afin de renforcer l'attractivité du métier et accompagner à la parentalité ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve la demande de renouvellement d'agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le Relais Petite Enfance de la Brie Nangissienne.

ARTICLE DEUX :

Autorise le Président à signer tout document relatif au renouvellement d'agrément.

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 mai 2024

Le Président,

Yannick-GUILLO



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

03 JUIN 2024

ID : 077-247700701-20240530-2024_59_05-DE